



Identité de genre

On nomme identité de genre l'identité que, d'expérience, une personne sait être la sienne. Chez les personnes transgenres, cette identité ne correspond pas au sexe avec lequel elles sont nées.

Une personne transgenre ou « trans » peut se concevoir elle-même comme un homme, une femme, un homme transgenre, une femme transgenre ou une personne non binaire. Elle peut aussi se reconnaître dans d'autres termes tels que hijra, troisième genre, bispirituel, travesti, fa'afafine, genderqueer, transpinay, muxé, waria ou meti. On distingue l'identité de genre de l'orientation sexuelle une personne transgenre peut être hétérosexuelle, homosexuelle, bisexuelle ou asexuée.

De nombreuses personnes transgenres souhaitent que leur genre soit juridiquement reconnu et figure sur leurs documents d'identité officiels, de même que le nom par lequel elles veulent être appelées. Beaucoup décident en outre de changer d'apparence physique, notamment en modifiant leur manière de s'habiller, afin d'affirmer ou d'exprimer

leur identité de genre. Certaines personnes transgenres – mais pas toutes – ont recours à la chirurgie ou à la thérapie hormonale pour transformer leur corps et le rendre plus conforme à l'image qu'elles ont d'elles-mêmes.

Dans toutes les régions du monde, les personnes transgenres sont plus exposées que les autres à la violence, au harcèlement et à la discrimination. Les atteintes à leurs droits fondamentaux peuvent prendre des formes multiples : brimades et insultes, difficultés d'accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et au logement, répression de certains actes, arrestations et placements en détention arbitraires, violences, voies de fait, torture, viol et meurtre. Le risque de subir de telles exactions est parfois aggravé par d'autres facteurs tels que l'âge, l'appartenance ethnique, la profession, le statut socioéconomique ou le handicap.

Meurtres et actes de violence et de torture transphobes violence and torture

Il est difficile de mesurer l'étendue réelle de la violence en raison du manque de données ventilées recueillies par les autorités nationales. Toutefois, selon différentes sources d'information, des milliers de personnes transgenres sont tuées ou gravement blessées chaque année dans des agressions motivées par la haine. Dans le cadre du projet « Trans Murder Monitoring » (TMM, Observatoire des meurtres de personnes transgenres), plus de 2 000 meurtres ont été recensés dans 66 pays entre 2008 et 2016, ce qui représente une personne tuée tous les deux jours en moyenne. Aux États-Unis, le réseau National Coalition of Anti-Violence Programs (NCAVP, Coalition nationale des

programmes de lutte contre la violence) de l'organisation Anti-Violence Project a signalé 16 meurtres de personnes transgenres dans le pays en 2015, dont 13 femmes transgenres de couleur. L'ONU dispose d'informations sur des agressions particulièrement brutales perpétrées en particulier contre des femmes et des détenus transgenres.

Dans une enquête menée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, un tiers des personnes transgenres interrogées ont indiqué avoir été agressées ou menacées de violences au cours des cinq années écoulées. Elles ont également déclaré, en majorité, que cela leur était arrivé plusieurs fois par an. L'enquête a aussi mis en évidence le lien manifeste entre préjugés hostiles, discours haineux, violence et discrimination.

Répression

Un peu partout, des personnes transgenres sont prises pour cibles et arrêtées au nom de lois et de règlements érigeant en infraction le « travestissement » ou l'« imitation des personnes du sexe opposé ». Les autorités de nombreux pays refusent de reconnaître l'identité revendiquée par les personnes transgenres et présument qu'il s'agit de gays ou de lesbiennes. En conséquence, ces personnes sont souvent arrêtées ou harcelées dans les pays où les relations sexuelles entre personnes consentantes de même sexe sont interdites, au mépris de leur véritable orientation sexuelle. Dans certains cas, elles sont aussi arrêtées ou harcelées au nom de lois réprimant l'activité des travailleurs du sexe.





Discrimination

Les personnes transgenres subissent une discrimination et une stigmatisation généralisées pour ce qui est de la santé, de l'éducation, de l'emploi et du logement, ainsi que de l'accès aux installations sanitaires. Or, la discrimination fondée sur l'identité de genre est contraire au droit international des droits de l'homme.

Reconnaissance de l'identité de genre

Chacun a droit à la reconnaissance de sa personnalité juridique. L'ONU a affirmé que les personnes transgenres avaient droit à la reconnaissance juridique de leur identité de genre et à la modification de leur état civil (à savoir l'indication de sexe figurant dans les documents officiels, notamment les actes de naissance), sans que des contraintes abusives ou coûteuses leur soient imposées.

Ce droit est battu en brèche dans toutes les régions du monde. De nombreux pays refusent aux personnes transgenres toute possibilité d'obtenir un changement

d'état civil. Nombre de ceux qui le leur accordent les contraignent à se soumettre au préalable à diverses obligations : stérilisation, opération chirurgicale ou traitement visant à changer de sexe, diagnostic psychiatrique permettant de conclure à un trouble de l'identité de genre, divorce ou encore internement en établissement psychiatrique. Dans la plupart des pays, il est interdit aux personnes mineures et aux personnes non binaires de changer d'état civil.

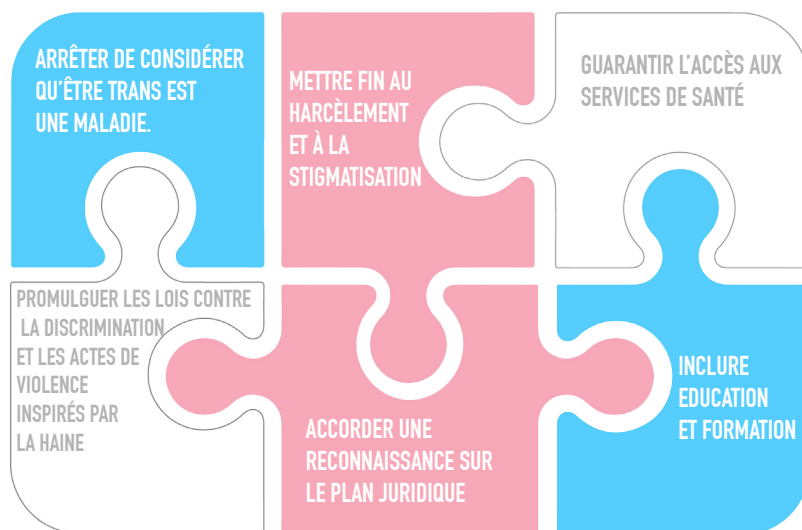
Être transgenre n'est pas une maladie

Les enfants et adultes transgenres sont souvent considérés comme des malades (pathologisation) en raison de la façon dont ils manifestent leur identité de genre. Or ils ne sont jamais que l'un des multiples visages de la nature humaine dans son immense diversité. La différence ne doit pas être considérée comme un trouble. L'ONU a souligné que la pathologisation était l'une des causes profondes des violations des droits fondamentaux des personnes transgenres.

Santé

Si certaines personnes transgenres cherchent à se transformer physiquement au moyen d'interventions chirurgicales et de traitements hormonaux, d'autres ne souhaitent pas subir de telles opérations, qui ne sauraient être imposées à quiconque comme préalable à la reconnaissance de l'identité de genre. Rares sont les pays où la médecine offre pareilles interventions. Là où elles sont possibles, leur coût est souvent élevé et les assurances santé, publiques ou privées, ne prennent pas en charge les actes médicaux de cette sorte.

Du fait de la violence qu'elles endurent, de la stigmatisation et de la discrimination, ainsi que des problèmes d'accès aux soins de santé dont elles souffrent, les personnes transgenres ont une moins bonne santé physique et psychologique que le reste de la population. Ce problème est aggravé par les préjugés et le manque de formation des professionnels de la santé.



Éléments de protection





MESURES À PRENDRE

États :

- 1 Adopter des lois et politiques exhaustives interdisant la discrimination fondée sur l'identité de genre ou la façon dont elle s'exprime, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'éducation, les soins de santé, le logement, l'accès aux installations sanitaires et les services publics.
- 2 Abroger les lois servant à arrêter, détenir ou harceler les personnes transgenres sur la base de leur identité de genre ou de leur manière d'être.
- 3 Faire en sorte que les lois contre les crimes et les discours haineux protègent les personnes transgenres contre l'hostilité liée à l'identité de genre.
- 4 Reconnaître légalement l'identité de genre des personnes transgenres dans les documents officiels à l'issue d'une procédure administrative simple, fondée sur la déclaration d'identité de la personne intéressée, sans soumettre celle-ci à des contraintes abusives telles que diagnostic et traitement médical, stérilisation ou divorce.
- 5 Veiller à ce que les actes de violence et de torture visant des personnes transgenres soient dûment enregistrés et signalés, et à ce que des enquêtes et des poursuites soient effectivement menées, et prévoir des voies de recours pour les victimes.
- 6 Garantir aux personnes transgenres l'accès à des services de santé, y compris pour des actes médicaux visant à leur donner un corps correspondant à leur identité de genre, sans stigmatisation, discrimination ou contraintes excessives.
- 7 Réformer les classifications médicales internationales et nationales considérant la transidentité comme une maladie.
- 8 Protéger contre la violence et la discrimination les enfants et jeunes transgenres et ceux dont le comportement n'est pas conforme aux normes traditionnelles, et faire en sorte que leur identité de genre soit prise en compte.
- 9 Prendre des mesures garantissant le respect de l'identité de genre des détenus et protéger ceux-ci contre la violence et la discrimination.
- 10 Dispenser aux agents de police, au personnel de santé, aux enseignants, aux juges, aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, aux agents des services d'immigration et aux autres fonctionnaires une formation sur le respect des personnes transgenres et l'égalité de traitement.
- 11 Veiller à ce que les personnes transgenres et les organisations qui les représentent soient consultées et participent aux études les concernant et à l'élaboration des lois et des politiques ayant une incidence sur leurs droits.

Médias:

- 1 Faire entendre la voix des personnes transgenres dans les journaux, à la télévision et à la radio.
- 2 Mettre en avant les personnes transgenres et les questions relatives à leurs droits de manière objective, équilibrée et non discriminatoire.
- 3 Ne pas propager de stéréotypes négatifs et néfastes au sujet des personnes transgenres.
- 4 Se référer et s'adresser aux personnes transgenres en tenant compte de leurs préférences en ce qui concerne le traitement à leur réserver, le nom à leur donner ou le genre à employer à leur égard.
- 5 Ne pas évoquer ou révéler la transidentité d'une personne sans son consentement.
- 6 Offrir aux journalistes une formation sur le respect des personnes transgenres.





Chacun de nous peut aussi changer les choses :

- 1** Renseignez-vous sur ce que vivent les personnes transgenres, leurs problèmes et leurs préoccupations.
- 2** Référez-vous aux personnes transgenres en tenant compte de leurs préférences en ce qui concerne le traitement à leur réserver, le nom à leur donner et le genre à employer à leur égard.
- 3** Si vous êtes témoin de tout acte de stigmatisation, de discrimination ou de violence à l'égard des personnes transgenres, dénoncez-le!